

<http://www.oncfs.gouv.fr/spip.php?article2037>



La mission Espèces exotiques envahissantes

- Connaître l'Office - Organisation et structures - Direction de la Recherche et de l'Expertise - Les missions -



Date de mise en ligne : lundi 20 août 2018

Copyright © ONCFS - office national de la chasse et de la faune sauvage -

Tous droits réservés

Mission Espèces exotiques envahissantes

Présentation et objectifs de la mission Espèces exotiques envahissantes (EEE) :

La démarche nationale de l'ONCFS dans le cadre de son contrat d'objectif consiste à apporter son **appui technique et scientifique** aux **différents suivis d'espèces** vertébrés exotiques (essentiellement les mammifères et les oiseaux), à la **conception de méthodes de gestion pour en limiter l'expansion**, à l'assistance dans l'élaboration et l'animation de **stratégies de lutte** sur certains territoires (appui aux stratégies régionales) ou envers certaines espèces (érismature rousse, bernache du Canada, iguane commun aux Antilles françaises...).

L'ONCFS en tant que service en charge de la police de l'environnement est un acteur majeur du contrôle des réglementations spécifiques aux EEE et à la faune captive, une des sources d'introduction de nouvelles espèces dans le milieu naturel.

Cette politique animée par un chargé de mission de la Direction de la Recherche et de l'Expertise est transversale aux unités [Prédateurs-animaux déprédateurs](#) , [Avifaune migratrice](#) , [Faune de plaine](#) et [Ongulés sauvages](#).

Le déploiement en région se fait via les délégations (inter)régionales de l'ONCFS avec un référent au sein des cellules techniques.

Les espèces exotiques envahissantes sur lesquelles travaille l'ONCFS :

En métropole :

- [Le Cerf sika](#)
- [Le Daim](#)
- [Le Cerf muntjac](#)
- Le Mouflon à manchettes
- [Le Raton laveur](#)
- [Le Vison d'Amérique](#)
- Le Chien viverrin
- Les rats/souris (problématiques insulaires)
- Le Ragondin et le Rat musqué
- Les écureuils exotiques
- [L'Erismature rousse](#)
- La Bernache du Canada
- L'Ouette d'Egypte
- Le Cygne noir
- L'[Ibis sacré](#)

En outre-mer :

Le Cerf de Virginie (Saint-Pierre et Miquelon)
Le Cerf de Java (La Réunion)
Le Raton laveur (Antilles françaises)
L'Iguane vert (Antilles françaises)
Les Geckos (La Réunion)
Le Martin triste (La Réunion)
La Mangouste (Guadeloupe)
Les rats/souris (problématiques insulaires)

Outre-mer : fiches issues de « [Les vertébrés terrestres introduits en outre-mer et leurs impacts. Guide illustré des principales espèces envahissantes](#) »

Définitions et problématique

Les espèces sont dites **exotiques** (*synonymes : allochtone, introduite*) lorsqu'elles se rencontrent en dehors de leur aire naturelle de distribution.

Dans leur aire d'introduction, elles peuvent montrer une dynamique forte engendrant **des menaces et des impacts d'ordre écologique** (altération, modification des écosystèmes), **économique** (impacts sur l'agriculture par exemple), ou **sanitaire** (plantes allergisantes, diffusion de maladies). Elles sont alors qualifiées **d'espèces exotiques envahissantes** (*synonyme : invasive et abréviation EEE*).

L'objectif de maîtrise des pressions exercées sur la biodiversité, inscrit dans différentes conventions internationales ([Convention sur la diversité biologique](#), [Convention de Berne](#), a été repris dans la [stratégie nationale pour la biodiversité](#) et a été décliné fin 2016 dans une stratégie spécifique dédiée aux EEE de métropole et d'Outre-Mer.

L'Union européenne a par ailleurs publié en 2014 le [règlement relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des EEE](#) en demandant à ses Etats Membres de mettre en oeuvre des mesures de prévention et de gestion des espèces les plus préoccupantes pour l'Union sur la base d'une [liste révisable d'espèces](#).

Cadre juridique et institutionnel :

- [Contrôle et gestion de l'introduction et de la propagation de certaines espèces animales et végétales](#)
- [Décret n°2017-595 du 21 avril 2017 relatif au contrôle et à la gestion de l'introduction et de la propagation de certaines espèces animales et végétales](#)

Métropole :

- [Arrêté du 14 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain.](#)
- [Arrêté du 14 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain.](#)

Outre-mer :

- [Arrêté du 8 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Guadeloupe.](#)
- [Arrêté du 8 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Martinique.](#)
- [Arrêté du 9 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de La Réunion.](#)
- [Arrêté du 8 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes sur le territoire de la Guadeloupe.](#)
- [Arrêté du 8 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes sur le territoire de la Martinique](#)
- [Arrêté du 9 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales](#)

[exotiques envahissantes sur le territoire de La Réunion.](#)

Encadrement de la détention d'animaux non domestiques :

- [Arrêté du 21 novembre 1997 définissant deux catégories d'établissements, autres que les établissements d'élevage, de vente et de transit des espèces de gibier dont la chasse est autorisée, détenant des animaux d'espèces non domestiques.](#) Cet arrêté fixe la liste des espèces considérées comme dangereuses.
- [Arrêté du 25 mars 2004 fixant les règles générales de fonctionnement et les caractéristiques générales des installations des établissements zoologiques à caractère fixe et permanent, présentant au public des spécimens vivants de la faune locale ou étrangère](#) (Version consolidée au 20 août 2018) .
- [Arrêté du 10 août 2004](#) fixant les règles générales de fonctionnement des installations d'élevage d'agrément d'animaux d'espèces non domestiques
- Arrêté du 10 août 2004 fixant les conditions d'autorisation de détention d'animaux de certaines espèces non domestiques dans les établissements d'élevage, de vente, de location, de transit ou de présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques

Espèces, races ou variétés d'animaux domestiques

- [Arrêté du 11 août 2006 fixant la liste des espèces, races ou variétés d'animaux domestiques.](#) Certaines de ces espèces, races ou variétés sont considérées comme des espèces exotiques envahissantes.

Intervention sur les espèces introduites :

- [Arrêté du 29 juin 1987](#) fixant la liste des espèces de gibiers dont la chasse est autorisée, dont certaines espèces exotiques envahissantes (cerf sika)
- [Arrêté du 2 septembre 2016](#) relatif au contrôle par la chasse des populations de certaines espèces non indigènes (bernache du Canada, chien viverrin, ragondin, rat musqué, raton laveur, vison d'Amérique), et fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces non indigènes d'animaux classés nuisibles (idem)
- Arrêtés du 17 février 1989 modifiés pour la Guadeloupe et la Martinique fixant la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (Tourterelle turque, *Streptopelia decaocto*)
- Par département, des arrêtés préfectoraux ponctuels sont pris pour lutter contre certaines espèces exotiques envahissantes (ex : Bernache du Canada, Ouelle d'Egypte, Grenouille taureau, Ibis sacré, Iguane vert, mangouste aux Antilles françaises, grand gecko vert de Madagascar à la Réunion...). Ces arrêtés sont disponibles auprès des Préfectures.

Résultats et valorisation de la mission EEE :

Gazette Espèces exotiques envahissantes



La newsletter EEE de l'ONCFS

n°1 - janvier 2017

[n°2 - février 2018](#)

Publications :

- Dépliants sur les [espèces exotiques envahissantes](#) et sur l'[Erismature rousse](#)
- [Dépliant raton laveur](#)
- [Dépliant réduire les nuisances engendrées par la Bernache du Canada en milieu urbain](#)
- [Brochure sur le Cerf de Virginie, le Lièvre d'Amérique et la forêt boréale à Saint-Pierre-et-Miquelon](#)





Pour toute demande documentaire complémentaire, consultez les pages du [service de documentation](#) ou contactez le service par [mail](#).

Sites internet :

Pages des délégations interrégionales de l'ONCFS sur la thématique, notamment :

- [Centre Val-de-Loire Ile-de-France](#)
- [Provence Alpes Côte-d'Azur Corse](#)
- [Outre-mer sur les iguanes aux Antilles françaises](#)
- [Réseau iguane des petites Antilles - iguane vert](#)

Pour en savoir plus :

Sites des partenaires :

- [Espèces exotiques envahissantes](#) - page du Ministère de l'Ecologie
- [Inventaire National du Patrimoine Naturel - espèces exotiques envahissantes](#)
- [Groupe de travail national invasions biologiques en milieux aquatiques](#) (GT IBMA)
- [Groupe Espèces Invasives de la Réunion](#) (GEIR)
- [Programme Delivering Alien Invasive Species Inventories for Europe](#) (DAISIE)
- [Invasive species specialist group](#) de l'UICN
- [Invasive alien species](#) - Commission européenne

Contact :

La mission Espèces exotiques envahissantes

Mission Espèces exotiques envahissantes
Direction de la Recherche et de l'Expertise :
ONCFS - Parc d'affaires La Rivière
8 Bd Albert Einstein - Bâtiment B
CS 42355 44323 NANTES CEDEX 3
Tél. : 02 51 25 03 92
Courriel : jean-francois.maillard [at] oncfs.gouv.fr